

Mémo pour la recherche de financements

- Établissement
- FSE
- Associations locales ou d'envergure, à laquelle les professeurs et les établissements peuvent adhérer en bénéficiant d'un certain nombre d'avantages
- Actions internes établissement pour recherche de fonds
- DRAEAC et appels à projet (DCCE notamment) => plateforme *Adage*
- DRAC si artistes partenaires
- Collectivités
- Sponsors

Quant aux entrées payantes (billetterie ou "chapeau", juridiquement c'est pareil...) :

- dans le cadre du FSE
- dans le cadre d'une association locale, constituée pour l'occasion ou préexistante, à rayonnement départemental, académique, régional, national (FNCS)...
 - ⇒ *Une association peut-elle éventuellement souscrire une licence "entrepreneur de spectacle"*

Toute collecte d'argent en dehors de ces cadres, ou sur le budget du clg, apparaît problématique voire interdite